



Vlaanderen
is divers

RÈGLEMENT TEST D'EXEMPTION D'ORIENTATION SOCIALE

1 / 9 / 2023

Pour obtenir un certificat d'intégration civique, vous devez atteindre les objectifs de la composante du programme orientation sociale (MO).

Cette réglementation détermine comment vous atteignez les objectifs MO

Les Agentschappen Integratie en Inburgering vous souhaitent beaucoup de succès avec le test d'exemption.

1 QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE DU PROGRAMME MO ?

Vous trouverez les objectifs sur documenten.mijninburgering.be.

Ces objectifs décrivent :

- ce que vous devez comprendre à la fin de la composante du programme
- ce que vous devez être capable de faire à la fin de la composante du programme
- quelles valeurs et normes sont importantes

2 COMMENT ATTEINDRE LES OBJECTIFS MO PAR LE BIAIS D'UN TEST D'EXEMPTION ?

Vous réussissez le test MO. Vous faites ce test **en fonction de l'exemption** pour la composante du programme MO.

Dans quelle situation pouvez-vous passer le test ?

- Vous êtes inscrit auprès d'une Agentschap Integratie en Inburgering.
et
- Vous n'avez pas encore signé de contrat d'intégration civique.

Quand passe-t-on le test d'exemption ? Environ 30 jours après votre inscription.

2.1 Comment serez-vous évalué(e) pendant le test d'exemption MO ?

Le résultat possible du test est « réussite » ou « échec ».

Vous avez réussi le test d'exemption MO si :

- vous obtenez un minimum de 80% sur l'ensemble du test MO
ET
- vous obtenez un score d'au moins 80% aux questions sur les valeurs et les normes en Belgique.

3 LE TEST MO

3.1 Comment le test d'exemption est-il organisé ?

3.1.1 Le rendez-vous

- Vous obtenez un rendez-vous dans un centre d'examen.
- Apportez une preuve d'identité avec vous.
- Présentez-vous à l'endroit convenu 15 minutes avant le début du test.

3.1.2 Passer le test d'exemption

- Vous faites le test sur ordinateur.
- Le test consiste en des questions à choix multiple.
- Vous pouvez travailler sur le test pendant un maximum de 120 minutes.

3.1.3 Évaluation du test d'exemption

L'ordinateur évalue le test automatiquement.

3.2 Quelles sont les règles pendant le test ?

- Vous recevrez une invitation au test.
- Vous vous présentez à l'endroit convenu 15 minutes avant le début du test.
- Un membre du personnel vérifie votre identité grâce à votre carte d'identité. Utilisez-vous l'identité d'une autre personne ? Cela est passible de sanctions. Le tribunal peut vous poursuivre en justice.
- Vous passez le test individuellement. Vous ne parlez pas aux autres participants pendant le test. Seuls les participants sont autorisés à entrer dans la salle de test.
- Vous ne pouvez pas copier ou photographier le test. Vous ne pouvez pas recopier les questions. Vous ne pouvez pas rendre les questions publiques. Cela est passible de sanctions. Le tribunal peut vous poursuivre en justice.

- Vous éteignez votre téléphone portable. Vous le rangez jusqu'après le test.
- Vous restez dans la salle d'examen pendant le test.
- Vous ne pouvez rien sortir de la salle d'examen.

Ne respectez-vous pas ces règles ?

Le membre du personnel ne commencera pas votre test ou l'arrêtera. Le membre du personnel fera un rapport sur la situation. Vous avez officiellement participé au test. **Vous n'avez pas réussi.**

Vous êtes obligé(e) de suivre le cours MO. Après le cours MO, vous repassez le test MO.

3.3 Que faire si vous ne pouvez pas assister au test MO ?

3.3.1 Vous ne pouvez pas venir ? Vous arrivez en retard ?

Contactez immédiatement un membre du personnel.

Vous devez avoir une raison valable :

Vous êtes malade.

Il y a une situation d'urgence.

Contactez votre conseiller de programme pour discuter de la situation.

Fixez un nouveau rendez-vous pour le test.

Vous serez en retard ? Vous ne pouvez plus participer au test.

Attention aux 2 situations suivantes

- Vous ne contactez pas le membre du personnel ou votre conseiller de programme.
- Vous n'avez pas de raison valable d'être en retard ou de ne pas venir.

Dans ces 2 situations, **vous n'avez pas réussi** le test.

Vous êtes obligé(e) de suivre le cours MO. Après le cours MO, vous repassez le test MO.

3.3.2 Le centre de test annule-t-il le rendez-vous ?

Le centre de test peut annuler un test en raison d'une urgence. Un membre du personnel vous informera.

Vous recevrez un nouveau rendez-vous.

4 VOTRE RÉSULTAT POUR LE TEST D'EXEMPTION MO

4.1 Comment obtenez-vous les résultats ?

L'Agence envoie les résultats par écrit, au plus tard 3 semaines après le test.

Les résultats sont enregistrés dans votre dossier dans le système client de Vlaamse Agentschap Integratie en Inburgering, Atlas (Antwerpen) en Integratie en Inburgering Gent.

4.2 Que faire si vous ne réussissez pas le test d'exemption MO ?

Vous êtes obligé(e) de suivre le cours MO. Après le cours MO, vous repassez le test MO.

5 COMBIEN COÛTE LE TEST D'EXEMPTION MO ?

Vous trouverez le prix du cours MO et du test MO dans le 'Règlement sur la rétribution Intégration civique'.

6 AVEZ-VOUS UN HANDICAP, UN PROBLÈME D'APPRENTISSAGE OU UNE MALADIE ?

Communiquez votre handicap, votre difficulté d'apprentissage ou votre maladie lors de votre inscription.

Un membre du personnel vérifiera avec vous les ajustements possibles.

7 VOUS AVEZ UNE PLAINTE OU VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPEL ?

7.1 Vous n'êtes pas satisfait du cours, du test ou de la procédure ?

Vous pouvez déposer une plainte.

Allez sur le site www.integratie-inburgering.be/klacht-of-beroep.

7.2 Vous n'êtes pas d'accord avec le résultat ?

Vous pouvez faire appel.

Quand?

Au plus tard 30 jours après l'obtention de votre résultat.

Comment?

Allez sur le site www.integratie-inburgering.be/klacht-of-beroep.

Votre appel doit être fait par écrit.

Une commission d'appel examinera votre résultat.

La commission d'appel se prononcera sur votre appel dans un délai maximum de 60 jours après réception de l'appel.